

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2026-9
Installation camera vidéoprotection et maintenance annuelle MYCONNECT

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2026-20 du 31/03/2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les offres proposées par les entreprises ABSYS et MYCONNECT,

Considérant la nécessité d'installer une caméra de vidéoprotection sur le site de l'aire de lavage,

Considérant que la proposition présentée par MYCONNECT, 14 rue des vergers, 34310 MUDAISSON est apparue comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Décide

Article 1

D'accepter l'offre de l'entreprise MYCONNECT pour un montant de 2 895 € HT concernant la mise en place d'une caméra de vidéoprotection sur le site de l'aire de lavage.

Article 2

D'accepter l'offre de maintenance annuelle de l'entreprise MYCONNECT pour un montant annuel de 1 490 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

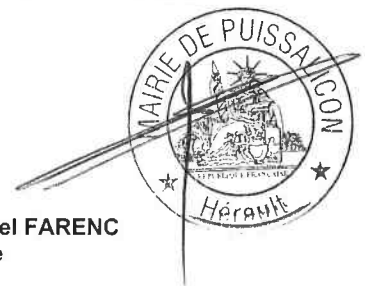
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 06/07/2026

Publication sur le site internet de la Commune le 06/07/2026

Transmission au représentant de l'état le 06/07/2026

Puissalicon le 06/07/2026



Michel FARENC
Maire